Quarante-et-unième Année — N° 176 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES — MERCREDI 24 JUIN 1896

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis
à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, —
à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 23 JUIN 1896

MAIRE ET PRÉFET

Il se passe à Marseille des choses que l'on ne verrait pas ailleurs : heureusement ! C'est ainsi qu'avant-hier, le maire de cette ville, le très subtil docteur Flaissières, s'est offert et a offert à ses amis du conseil municipal un régal digne des dieux. Rien de plus agréable pour une municipalité socialiste que de « manger du préfet ».

Le docteur Flaissières a donc profité de l'installation du nouveau préfet pour lui tenir un discours dans lequel il a confessé sa doctrine politique et celle de ses amis. Il a déclaré que les électeurs, en les envoyant siéger à l'hôtel de ville, leur avaient donné mandat non seulement « de soutenir le programme socialiste et de le faire aboutir dans toutes les circonstances ou il sera possible de l'appliquer », mais encore de « proclamer leur foi et leurs espérances dans l'évolution de ce parti, et dans toutes les conséquences qui découlent de l'idée elle-même ».

Le docteur Flaissières a été plus loin : il a blâmé le gouvernement d'avoir annoncé à la tribune qu'il ne pactiserait pas avec les socialistes. « Cette déclaration, a-t-il dit, *que le gouvernement regrettera peut-être*, ne nous empêchera pas d'accomplir fidèlement la tâche qui nous a été confiée par la population ».

Enfin, après avoir blâmé le gouvernement, il a blâmé ceux des députés de Marseille qui, sans se laisser arrêter par les divergences économiques, « pactisent avec M. Méline, cause de notre ruine ».

Cette allocution, absolument déplacée, méritait de la part du préfet une verte réplique. Mais M. Cleiftie n'avait rien trouvé de mieux à répondre que ceci :

« Je vous remercie, monsieur le maire, des paroles courtoises que vous avez bien voulu m'adresser et des assurances de respect que vous venez de donner au gouvernement. »

Après avoir félicité son interlocuteur de sa parfaite correction, le préfet des Bouches-du-Rhône a paru l'encourager :

» Nous ne sommes plus, a-t-il dit, au temps où le pouvoir central tenait les communes absolument en tutelle. Il y a des franchises communales. Notre devoir est de les respecter. »

Le maire de Marseille aurait pu répliquer qu'il n'avait pas besoin qu'on lui donnât carte blanche, attendu qu'il avait commencé par la prendre.

Mais, si les comptes-rendus sont exacts, on ne comprend guère l'attitude du préfet. Si le discours du maire lui avait été officieusement communiqué, au moins dans son sens général (et il aurait dû, ce semble, s'arranger de manière qu'il en fut ainsi), sa réponse plus ou moins préparée et écrite est inexplicable.

S'il ne savait pas d'avance ce qu'il allait entendre, il devait, après avoir entendu, protester avec fermeté.

Il lui restait encore la ressource de prendre son chapeau et de s'en aller, ce qui eût été encore façon fort éloquente de dire ce qu'il avait à dire.

Le comble, c'est que la *Petite République* elle-même, en son langage habituel, souligne l'attitude du préfet des Bouches-du-Rhône, qui n'a pu, dit-elle, « que balbutier quelques banalités, en réponse à la cruelle leçon infligée à ses patrons ».

Après cela, il faut tirer la corde.

LES RELATIONS COMMERCIALES
entre la France et la Suisse

Les documents statistiques douaniers récemment parus, font ressortir les heureux résultats du traité de commerce signé avec la Suisse par le ministère Ribot.

L'ensemble des exportations françaises en Suisse atteint, pour la période qui s'étend du 1er septembre 1895 au 31 mars 1896, une valeur totale de 145,274000 francs, dépassant de 4 0/0 les valeurs de la période correspondante de 1891-1895.

Les exportations suisses ont elles-mêmes bénéficié, depuis l'établissement du nouveau régime, d'une augmentation de 7,695,000 fr. soit de 15 0/0.

LES PROCESSIONS
L'interpellation Bazille

Paris, 22 juin. — Il semble que M. Bazille soit bien embarrassé pour trouver les preuves du complot clérical et royaliste qu'il voulait dénoncer à la tribune du Parlement : non seulement ses amis ne se sont pas réunis, mais encore lui-même n'a pas paru à la Chambre.

On se demande si M. Bazille ne fera pas attendre indéfiniment les révélations qu'il avait annoncées. En tout cas, si son interpellation vient devant la Chambre, elle n'aura plus cette actualité qui donne parfois tant de portée aux débats.

Ajoutons toutefois qu'il est question de convoquer le groupe radical pour demain.

L'archevêque de Cambrai

Paris, 22 juin. — M. Rambaud, ministre de la justice, a eu hier une longue entrevue avec M. Laferrière, vice-président du Conseil d'Etat. Il lui a demandé de hâter la date où la haute Assemblée va avoir à statuer sur le cas de Mgr Sonnois, déféré devant elle comme d'abus. La section des cultes examinera aujourd'hui les dossiers et c'est vraisemblablement jeudi prochain que le conseil d'Etat, toutes les sections réunies, statuera en dernier ressort.

Les suppressions de traitements ecclésiastiques

Paris, 22 juin. — Le ministre des cultes n'a pas encore reçu les rapports des préfets sur les processions qui ont eu lieu, malgré des arrêtés municipaux, à l'occasion de la Fête-Dieu.

Une quarantaine de prêtres verraient, paraît-il, leur traitement suspendu. Ils seraient même déplacés s'ils ne donnent pas satisfaction au gouvernement.

La liste des prêtres frappés serait publiée officiellement.

A Provins

Provins, 22 juin. — Les radicaux avaient déclaré que les manifestations de la Fête-Dieu avaient été organisées par le clergé pour protester contre les dernières élections municipales.

Dans une affiche apposée en ville, le clergé de Provins proteste contre cette assertion. Il déclare avoir voulu simplement user de ses droits de citoyens et revendiquer la liberté de la rue pour les catholiques comme pour les autres.

Une interview de Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai

Paris, 22 juin. — Un rédacteur du *Gaulois* a interviewé Mgr Sonnois; voici les principales déclarations du prélat :

« Après avoir revendiqué pour les catholiques le droit de chanter des cantiques dans la rue, quand les socialistes ont, eux, le droit d'y chanter des chansons blasphématoires, Mgr Sonnois fait l'historique de ce qui s'est passé à Lille, à Roubaix et à Tourcoing.

» Interrogé sur ses desseins, l'archevêque a répondu :

» J'agirai à l'avenir comme j'ai agi dans le passé.

» Bien que le Concordat nous garantisse le libre exercice de notre culte, dont les processions publiques font partie, je me garderai de revendiquer le rétablissement des processions par des moyens violents. Je n'entends pas sortir de la légalité : je réclame au contraire pour nous la liberté que l'on accorde aux autres.

» Mais, si les catholiques jugent bon, là où on interdit plus ou moins arbitrairement les processions, de manifester correctement, et sans provoquer de troubles, pour en demander le rétablissement, ils peuvent compter sur toute mon approbation.

» Catholiques, ils restent citoyens comme les autres, et je me refuse à admettre que, dans ce pays de France, nous acceptions d'être traités en parias.

» C'est bien cela, du reste, que j'ai dit aux Roubaisiens l'année dernière, quand ils m'ont demandé si je voulais les autoriser à manifester.

» La manifestation a eu lieu, et déjà les socialistes essayèrent de s'y opposer par la violence.

» Cette année, je les ai moi-même encouragés à recommencer, en leur faisant observer que, s'ils s'abstenaient, ils sembleraient renoncer à suivre une voie que, les premiers, ils avaient ouverte à la libération de leurs frères.

» J'ai remarqué avec plaisir, continue Mgr Sonnois, que, malgré les incitations de nos adversaires, jamais mes diocésains n'ont mêlé la politique à leurs manifestations.

» En somme, voyez-vous, dit en terminant Mgr Sonnois, le débat, dans le Nord du moins, porte bien plus sur le terrain économique que sur le terrain religieux.

» Seuls les socialistes en ont contre nous; ils sentent la force sociale que nous représentons, et ils voudraient nous annihiler, en nous faisant retirer le peu de liberté qui nous reste pour en enrichir leur part de liberté à eux.

— Comptez-vous, Monseigneur, sur un réveil sérieux de l'esprit chrétien en France ?

— Je l'espère. Dans tous les cas, je sais que mes diocésains sont décidés à ne pas se laisser mettre hors la loi.

» Ce qu'ils ont fait cette année, ils le feront l'année prochaine et les suivantes jusqu'à ce qu'on leur ait donné satisfaction. Vous pouvez en être assurés. Cela, aucune loi ne les en empêchera.

— Est-il vrai que le traitement de Votre Grandeur ait été supprimé.

— Je n'en ai reçu aucun avis. »

UNE LETTRE DU DUC D'ORLÉANS

En réponse à l'adresse envoyée par le Comité central de la Jeunesse Royaliste de France, M. Roger Lambelin a reçu de Monsieur le Duc d'Orléans la lettre suivante datée de Marienbad, qui lui a été transmise par M. le duc de Luynes :

« Cher monsieur,

» Je viens de recevoir l'adresse que le Comité central de la Jeunesse royaliste m'a fait parvenir par votre intermédiaire.

» Je vous en remercie et vous charge de dire à vos collègues que j'en ai été fort satisfait.

» Cette adresse m'a apporté la certitude d'avoir été parfaitement compris par la Jeunesse royaliste.

» Si ma voix, comme vous le dites, est allée droit au cœur de mes soldats d'avant-garde, dites-leur bien que je suis fier de pouvoir compter sur leur dévouement.

» Votre affectue, » PHILIPPE. »

LA MORT DU MARQUIS DE MORÈS

Depuis qu'est parvenue à Paris la nouvelle de la mort du marquis de Morès, toutes les somnambules prétendent avoir prédit cet événement.

Ce matin le *Gaulois* nous donne le récit fait par Mme de Thèbes, la célèbre somnambule qui fut l'amie d'Alexandre Dumas fils. Elle a raconté à notre confrère que cet hiver elle eut l'occasion d'examiner la main de M. de Morès et qu'elle y lut la mort écrite d'une façon violente dans la main droite.

Elle ajoute d'ailleurs que cette mort était marquée pour le moment où M. de Morès aurait 42 ans. Elle avait conseillé au marquis de renoncer à son voyage dans le Sahara. Celui-ci refusa de le faire; il ne pouvait croire que la mort prédite par Mme de Thèbes fût si proche, lui qui n'avait que 38 ans.

Ce qui paraît plus sérieux, c'est un télégramme envoyé de Tunis au *Petit Journal* et qui laisse encore une lueur d'espoir. Il paraît que beaucoup de personnes en Tunisie se demandent comment le témoin de l'assassinat, celui qui en a fait le récit, a pu échapper au massacre et revenir à Tunis quoique sans ressources.

Un ami du marquis de Morès, qui habite Tunis, affirme que celui-ci lui avait déclaré que, si on cherchait à l'entraver dans son voyage, il renverrait son escorte et s'éclipserait, sachant comment il pourrait se diriger. C'est ce qui fait espérer à beaucoup de personnes que le récit de l'assassinat marque simplement le mécontentement d'un domestique remercié.

Une version nouvelle de l'assassinat du marquis de Morès

Paris, 22 juin. — La *Libre Parole* reçoit d'un de ses amis de Tunisie la dépêche suivante, qui donne une version nouvelle, en contradiction absolue, avec celles qui ont été fournies par les agences sur l'assassinat de M. de Morès :

« Kebili, 22 juin, 7 heures. — Espoir perdu. Morès avait congédié les Tunisiens de son escorte avant l'arrivée des convoyeurs touaregs.

» Il est resté isolé avec huit serviteurs, sans escorte; il a été trahi, abandonné par son guide.

» Les cadavres ont été vus à Outaya. J'aurai le corps; je saurais la vérité ».

D'autre part, la *Libre Parole* a pu se procurer le texte d'une dépêche arrivée au ministère des affaires étrangères, de le 16 juin, et que le gouvernement n'a pas cru devoir communiquer à la presse :

» Tunis, 16 juin, 6 h. 56 matin. — Pach Chaouch El Azéroug envoie à Tataouine la lettre suivante par cavalier spécial :

» Le nommé Ali-Ben-Zmerli, de Tunis, qui accompagnait le marquis de Morès, arrivé dimanche soir d'Elibat, rend compte que le marquis de Morès, son interprète Abd-El-Haek de Tunis ainsi que El Hadj Ali de Ghadames et ses serviteurs ont été assassinés par les Chaanbas, dissidents de Touaregs, en allant de El Ouadia à Ghadamès.

» Les chameaux chargés de marchandises ont été pris.

» Ali Sinaoui qui avait prévenu les Touaregs a été épargné.

» Meurtre commis dans la nuit du lundi 8 juin.

» Ali-Ben-Zmerli arrivera probablement le 17 à Tataouine. Sera interrogé immédiatement. Rendra compte.

La catastrophe du « Drummond-Castle »

Brest, 22 juin. — Le vapeur *Travailleur* est rentré hier soir, à dix heures, au Conquet avec un cadavre trouvé dans les parages de Molène. Deux autres cadavres ont été découverts près des rochers de Molène; ils seront inhumés dans l'île de Ledueuz: dans le cimetière de Molène, il n'y a plus une seule place.

Le dévouement des insulaires et des gens de la côte ne diminue pas. Partout on explore les baies, les îlots, les rochers à la recherche des corps des naufragés.

Hier, a eu lieu l'enterrement des huit naufragés de Ploudalmezeau. De nombreux Anglais sont arrivés ce matin à Brest par l'express et se rendent au Conquet, à Molène et à Ouessant. Certains vont demander l'exhumation de leurs parents pour les transporter en Angleterre. Le préfet du Finistère vient d'augmenter le nombre des employés du télégraphe du Conquet.

Londres, 22 juin. — Deux survivants du naufrage du *Drummond-Castle*, Charles Wood et Goldbolt, sont arrivés hier soir, à Charing-Cross. Wood s'est rendu à Poplar, auprès de sa famille. M. Morquardt, est arrivé à Douvres dans l'après-midi; il est ensuite parti pour Londres. Les souscriptions ouvertes pour les victimes ont atteint jusqu'à présent la somme de 8,993 livres sterling, soit près de 230,000 fr.

LA SITUATION A MADAGASCAR
NOUVEAU MASSACRE DE FRANÇAIS

La *Liberté* reçoit de son correspondant à Madagascar la dépêche suivante qui, partie de Tananarive, a été portée à Tamatave et de là, par bateau, à Port-Louis (Ile Maurice), d'où elle a été câblée en France.

Port-Louis, 21 juin, 10 heures 30 soir. — Trois agents des ponts et chaussées non fonctionnaires, mais travaillant pour le compte d'un entrepreneur à la construction de routes, ont été assassinés par une bande de Fahavalos dans la forêt qui s'étend à l'est de Mantasoa.

» Le père Berthieu, missionnaire, curé d'Ambatomainty, à 40 kilomètres au nord de Tananarive, a été fait prisonnier par une bande de Fahavalos. »

Paris, 22 juin. — Une dépêche adressée au ministère des colonies confirme l'assassinat de trois Français à Madagascar, elle est ainsi conçue :

« Des civils isolés, MM. Savourjan et Rigol, entrepreneurs, et Colin Mery, surveillant de travaux, ont été assassinés. »

La dépêche ajoute : « Un prêtre catholique, M. Berthieu, curé d'Ambatoucouty, a été fait prisonnier par les Fahavalos. On craint pour sa vie ».

Paris, 22 juin. — M. Lebon, ministre des colonies, a reçu de M. Laroche un télégramme l'avisant que M. Bourde, secrétaire général de la résidence, est indisposé, mais que son état ne présente aucune gravité.

UNE EXÉCUTION CAPITALE A CONSTANTINE

Constantine, 22 juin. — Ce matin, a eu lieu l'exécution capitale du nommé Hou El Hadj Ahmed. Lorsque l'on a annoncé à l'assassin que sa dernière heure était arrivée, il a protesté de son innocence. Après un long entretien avec le mufti, le condamné s'est livré docilement au bourreau qui a procédé à la toilette. A 8 heures 1/2, le cortège sortait de la prison. La guillotine était dressée à cinq mètres en face de la prison.

La vue du couperet paraît hypnotiser l'assassin au moment où il va être poussé sur la bascule, il dit en français à l'aide : « Je veux parler; ne me poussez pas ». Puis, s'adressant aux indigènes, il leur dit en arabe : « Je meurs pour rien ! »

Poussé sur la bascule, il oppose une résistance acharnée; par deux fois, il sort la tête de la lunette, puis en saisit le bord avec les dents, criant en français : « Quitte ! Quitte ! » L'aide lui assène alors un coup de poing sur la tête. La lunette s'abat; le couteau tombe : Justice est faite!

SITUATION TENDUE
entre l'Espagne et les Etats-Unis

Madrid, 22 juin. — Le journal *El Globo* publie aujourd'hui un très violent article contre les Américains qui soutiennent la révolution cubaine. Il est impossible, dit-il, que cet état de choses puisse se prolonger. Le gouvernement de l'Espagne est moralement mort s'il ne prend pas le moyen d'y porter remède.

El Globo demande que le gouvernement prenne une attitude énergique vis-à-vis des Etats-Unis qui sont la seule cause de la prolongation de la guerre.

Londres, 22 juin. — Le correspondant du *Daily Mail* à Madrid mande que l'Espagne fait des préparatifs en vue d'une guerre avec les Etats-Unis, guerre que l'on considère comme inévitable.

SCÈNE ÉPOUVANTABLE

Creil, 21 juin. — Un drame épouvantable vient de se passer à Montataire.

Aujourd'hui, vers trois heures, le nommé Jean Van Malder, âgé de trente-cinq ans, chauffeur aux forges, demeurant au premier étage d'une maison rue Joret, près de l'usine, a'est donné un coup de couteau dans la gorge, puis, malgré cette large blessure d'où le sang sortait en abondance, il s'est jeté sur sa femme et lui a fracassé le crâne avec une enclume de maissonneur.

La malheureuse a pu encore descendre l'escalier et appeler au secours.

Le meurtrier la suivait ; des voisins l'ont remontée. On croit qu'elle ne survivra pas à ses blessures.

Van Malder est grièvement blessé.

Les époux Van Malder, sujets belges, sont à Montataire depuis trois ans ; ils ont deux garçons de huit ans et trois ans.

Les pauvres petits ont assisté à cette scène affreuse.

On ignore ce qui a poussé Van Malder à ce crime.

L'ESCADRE FRANÇAISE EN ESPAGNE

La Corogne, 22 juin. — Hier, au moment de la procession du Saint-Sacrement, l'escadre française a salué de vingt-un coups de canon.

La course de taureaux offerte aux marins français a été magnifique. L'amiral et les officiers occupaient des loges réservées. Les jeunes filles portaient des mantilles, des fleurs et des rubans aux couleurs espagnoles et françaises. La loge du président était ornée d'un drapeau espagnol placé entre deux drapeaux français.

La loge de la musique espagnole était pavoisée aux couleurs françaises et celle de la musique de l'escadre française aux couleurs espagnoles. La musique espagnole a joué la *Marseillaise* et celle de l'escadre l'hymne espagnol. Tous les assistants criaient : Vive la France ! et les marins : Vive l'Espagne ! L'enthousiasme était indescriptible.

Le toréador Lagartijo a dédié la mort du troisième taureau à l'amiral. L'amiral français a fêté au toréador un fort beau portefeuille contenant seize louis et enveloppé dans un petit drapeau espagnol en soie. L'amiral a été vivement acclamé par la foule.

Au Ferrol, les préparatifs de réception en l'honneur de l'escadre française sont activement poussés. Les fêtes dureront du 23 au 26 juin. Des arcs de triomphe portant des banderolles avec l'inscription : « Vive la France ! » seront élevés à l'entrée du port. On prépare des illuminations, des sérénades, des banquets, des excursions en l'honneur des Français. De nombreux navires iront au devant de l'escadre. La réception sera splendide; l'enthousiasme est très grand.

LES AFFAIRES DE CRÈTE
Intervention des grandes puissances

Londres, 22 juin. — Le correspondant du *Standard* à Berlin mande à son journal :

« J'apprends d'une source bien informée que l'échange de vues entre les ambassadeurs des grandes puissances à Constantinople a abouti à la décision prise de faire pression sur la Porte en vue d'un règlement définitif des troubles qui ont éclaté dans diverses parties de l'Empire, particulièrement en Crète.

» Pour Candie, ils demandent l'exécution du traité d'Halep, ainsi que la convocation de l'Assemblée nationale pour discuter la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'accorder à la Crète une autonomie semblable à celle que possède l'île de Samos.

» Les représentants des puissances insistent également en faveur de l'amnistie générale et de la cessation des hostilités.

» De part et d'autre, on espère que l'entente des grandes puissances demeurera intacte, étant donné qu'elles déclarent toutes ne pas avoir d'objectifs égoïstes dans cette question ».

Athènes, 22 juin. — Les autorités turques ont enfin autorisé le départ des femmes et des enfants. Un navire grec est parti pour la Crète, afin d'embarquer ces catégories de malheureux. Des canonnières anglaises et françaises se sont rendues à Hémacleion sur le bruit que des troubles se seraient produits dans cette localité.

Athènes, 22 juin. — Une dépêche de Santarin à l'*Asty* annonce que des combats ont eu lieu dimanche à Aghios et à Vasileios, dans la province de Sphakia et qu'ils ont duré toute la journée. Le résultat de ces rencontres est inconnu.

Des réfugiés sont arrivés de la Canée aujourd'hui. Ils assurent que les notables de Mylapotama, d'Amori et de Rolymno se sont réunis au couvent d'Arcadi, où ils ont voté l'union avec la Grèce. Ils ont juré de ne pas abandonner leurs armes avant d'avoir atteint leur but.

Ses incendies ont continué pendant toute la semaine dans les villages de Retymno et de Mylopatami.

Athènes, 22 juin. — Les officiers du *Neptune*, se promenant sur le quai de la Canée, furent insultés par des Turcs qui tentèrent de les assaillir.

Le consul français a adressé de vives remontrances au gouverneur.

Une vive panique règne à la Canée à la suite de la découverte de croix rouges marquées, pendant la nuit, sur les maisons des chrétiens.

On y voit l'indice d'un complot des musulmans.

L'armée turque réunie en Crète est de 20,000 hommes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 22 juin 1896
Présidence de M. BRISSON, président
La séance est ouverte à deux heures vingt.

Les gardes forestiers

M. Alicot dépose une proposition de loi tendant à l'assimilation des brigadiers et gardes forestiers communaux aux brigadiers et gardes forestiers domaniaux au point de vue du mode de paiement de leur traitement et de leur pension de retraite.

La proposition est renvoyée à la commission du budget.

L'Exposition de Rouen

La Chambre adopte le projet de résolution de M. Louis Ricard, tendant à autoriser une loterie en faveur de l'Exposition nationale et coloniale de Rouen.

Les dépenses pour l'expédition du Siam

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet d'ouvrir un crédit extraordinaire de 4,800,000 francs pour la régularisation des dépenses de l'expédition du Siam.

M. GABRIEL DUFAURE. — Il s'est écoulé plus de vingt mois entre les dépenses et les propositions de crédits déposées par le gouvernement. C'est un procédé qui est devenu habituel et contre lequel je tiens une fois de plus à protester.

M. COCHERY, ministre des finances. — Le gouvernement qui est sur ces bancs est décidé à n'engager de dépenses que sur des crédits préalablement ouverts. (Rires à droite). Mais il ne s'agit aujourd'hui que d'une simple question d'écritures. (Rumeurs sur les mêmes bancs).

M. D'ALLÈRES. — Il y aurait un grand intérêt de principes à ce que les 4,800 000 fr. soient purement et simplement imputés sur les ressources ordinaires du budget. Il est un peu excessif de contracter un emprunt pour le Siam et déplorable de retomber dans le système des caisses spéciales. (Très bien à droite).

L'ensemble du projet est adopté par 341 voix contre 74 sur 415 votants.

LE TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi adoptée par le Sénat portant modification de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

M. le PRÉSIDENT. — La Chambre se souvient que, dans la dernière séance, elle a renvoyé à la commission le paragraphe 2 de l'article 1er. La commission propose la rédaction suivante :

» Sont compris parmi les établissements visés par le paragraphe précédent ceux dans lesquels se préparent les aliments destinés à la consommation publique.

» Dans les établissements où se préparent les boissons de consommation immédiate seront applicables seulement les articles, 3, 10, 12, 14, 15 et 16 de la loi du 2 novembre 1892. »

M. DRON, rapporteur. — La commission regrette de n'avoir pu se mettre d'accord avec le gouvernement. L'application de toute la loi du 2 novembre 1892 à l'industrie de l'alimentation soulève les grandes difficultés; mais le gouvernement a le droit de faire certaines exceptions en ce qui concerne le travail de nuit, le repos hebdomadaire et la durée du travail de jour.

M. MARCEL HABERT. — Je propose le texte suivant, plus simple que celui de la commission :

» Sont compris dans les établissements visés dans le paragraphe précédent ceux dans lesquels se préparent les aliments et les boissons destinés à la consommation publique. »

S'il y a un établissement dont on doit chasser les enfants, c'est bien le débit de vin. Les marchandises de vin doivent être soumis à la loi, quelle que soit leur puissance électorale. (Applaudissements sur divers bancs).

M. GEORGES BERRY. — Avec le nouveau texte de la commission, il faudra supprimer les femmes des bouillons Duval, les caissières à 9 heures; les charcuteries devront être fermées. Aucun enfant ne pourra plus faire de courses. Sont-ce là des dispositions applicables à Paris?

M. le rapporteur a parlé d'exceptions que l'on pourrait faire ; c'est inadmissible : une interdiction du travail doit être appliquée à tous ou à personne. Je demande le rejet du texte de la commission.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. — On ne peut appliquer le même règlement à toutes les industries; la loi a été faite pour les industries mécaniques: elle ne répond pas aux conditions dans lesquelles s'exerce l'industrie de l'alimentation; le temps du travail dans cette industrie est essentiellement irrégulier.

Le ministre fait ressortir les impossibilités pratiques soulevées par l'application de la loi.

Pourquoi ne pas envisager séparément chaque industrie et faire un règlement spécial pour chacune d'elles ? Le gouvernement repousse le texte de la commission et propose de le reprendre ultérieurement en ce qui concerne l'hygiène. (Applaudissements.)

M. LAVY. — La commission estime que la loi est applicable sans réserve aux boucheries, charcuteries, pâtisseries, restaurants. Quant aux débits de vins ce sont des magasins, dans les charcuteries, il y a des enfants qui travaillent de cinq heures du matin à dix heures du soir. Ces abus doivent disparaître.

Le gouvernement appuie l'amendement de M. Georges Berry proposant de ne leur appliquer que les articles 2, 10, 12, 14, 15 et 16, de la loi de 1892.

Cet amendement, repoussé par la commission, est adopté par 318 voix contre 245. (Exclamations ironiques à l'extrême gauche.)

M. DUTREIX. — Je demande que la restriction contenue dans l'amendement Berry ne soit pas étendue aux enfants qui sont soumis à des travaux excédant leur force. (Très bien, très bien.)

M. le ministre du commerce combat l'amendement qui n'est, dit il, qu'un retour offensif.

M. GEORGES BERRY. — On ne peut assimiler le travail des enfants employés dans les industries d'alimentation avec celui des enfants employés dans les usines : les mitrons, par exemple, ont le loisir d'aller faire des manifestations place de l'Opéra. (Protestations indignées à l'extrême-gauche).

Echec du Gouvernement

L'amendement Dutreix, repoussé par le gouvernement, est accepté par la commission.

Il est mis aux voix. Le scrutin donne lieu à un pointage. Voici les résultats après pointage. Votants, 325 : majorité absolue, 263; pour, 268; contre, 257.

L'amendement est adopté. Le gouvernement est battu aux applaudissements de l'extrême gauche.

LE BUDGET DE 1897

M. Krantz dépose son rapport sur le projet concernant les quatre contributions directes pour 1897 et les taxes y assimilées.

LE TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS

Les paragraphes 3 à 6 sont adoptés.

M. Vaillant demande que l'âge d'admission des enfants à l'usine soit fixé à 16 ans. Cet amendement est repoussé.

M. Guesde demande l'âge de 14 ans, comme en Allemagne : il est honteux, dit-il, que la République française soit au-dessous de l'Empire allemand.

Par 353 voix contre 160 l'amendement est repoussé.

La suite de la discussion est renvoyée à demain, à deux heures.

La séance est levée à 6 h. 05.

BOURSE DE PARIS DU 23 JUIN 1896

FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS & ÉTRANGERS

Pr. clôt		Ouvert	Clôtur.
101 ..	3 0/0 comptant	100 90	101 10
101 07	3 0/0 terme	101 ..	101 17
... ..	3 0/0 Amort. compt	100 60	100 52
... ..	3 0/0 » terme	... ..	... ..
104 70	3 1/2 comptant	104 67	104 75
104 65	3 1/2 terme	104 70	104 75
... ..	Emprunt Tonkin	91 ..	... ..
437 ..	Argentins	438 ..	... ..
73 ..	Autriche	104 45	104 50
106 50	Brésil	73 50	
104 25	Chine 4 0/0	106 35	
	Egypte unifiée	104 10	104 20
	Espagne extér. compt	60 ..	60 40
64 35	— terme	64 15	66 40
89 65	Italien 5 0/0 comptant	89 60	... ..
89 70	— terme	89 45	89 55
... ..	Hongrois 4 0/0	105 50	105 45
27 ..	Portugais 3 0/0 compt	27 ..	... ..
	» terme	... ..	... ..
92 56	Turc (série D) terme	92 87	92 80
103 70	Russe 4 0/0 1890	103 75	103 65
94 80	— 3 0/0 1891	94 70	94 75
... ..	— 3 0/0 1893	... ..	... ..
... ..	— 3 1/2 1894	101 70	101 40

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER, DES VILLES ET DES CHEMINS DE FER
(Cours au comptant)

		Pr. cl.	Clôt. jr			Pr. cl.	Clôt. jr
CRÉDIT FONCIER	Rente 1887	99 ..	497 50	VILLE DE PARIS	Ardennes	... ..	471 ..
	— 1888	63 ..	471 ..		Est 3 0/0 anc.	... ..	471 ..
	Commun. 1879	502 50	474 75		— nouv.	475 ..	... ..
	— 1880	500 50	485 ..		Nord 3 0/0 anc	483 75	... ..
	— 1891	308 ..	494 ..		— nouv.	483 50	... ..
	— 1892	507 ..	480 50		Orléans 3 0/0 a.	481 ..	... ..
	Foncières 1877	404 ..	476 ..		— n.	475 50	... ..
	— 1879	501 ..	442 ..		Orléans 2 1/2 0/0	442 ..	... ..
	— 1883	404 ..	451 ..		Ouest 3 0/0 anc.	480 50	... ..
	— 1885	490 ..	475 75		— nouv.	475 50	... ..
	— 5e 1885	101 50	438 ..		P.-L.-M. fus. a	438 ..	... ..
	F. 90 fr. p. 1886	490 ..	448 ..		— fus. p.	... ..	... ..
	Obl. 1853-60 3 0/0	640 ..	404 ..		Sud de France	102 50	... ..
	— 1865 4 0/0	582 ..	411 ..		Econom. 3 0/0	412 ..	... ..
	— 1869 3 0/0	438 ..	428 50		Ville Lyon 1880	129 ..	... ..
	— 1871 3 0/0	437 ..	430 ..		Marseille 1877	528 ..	... ..
	— 1875 4 0/0	583 25	497 ..		Bordeaux 3 0/0	... ..	... ..
	— 1876 4 0/0	583 50	... ..		— 1881	497 ..	... ..
	— 1886 3 0/0	418 ..	... ..		Montpellier 1894	... ..	... ..
	— 4 1/2 0/0	506 25	... ..		Dette Tunis	... ..	... ..
	— 1892 2 1/2 0/0	350 ..	... ..				
	— 4 1/2	97 50	... ..				

Mines d'or et Compagnies d'exploration

A LONDRES					
Anglo fr.	5 15/16	Rand Mines	32 1/2	Geldenhuis	93.—
City Sub.	4 3/4	Salisbury	4 1/4	Buffelsdoorn	66.—
Crown Ref.	11 3/4	Treasury	3 3/8	Langlaagte	142.—
Goldfields	13 3/4	Van Ryn	../..	Sheba	54.50
H. Nourse	6 7/8	Village	../..	Fraser-River	48.—
Heriot	9 3/4	Wemmer	9 1/2	Charbonl.	84.—
Jubilee	9 1/2	Wolhuter	7 7/8	Randfontein	79.50
Jumpers	7 3/8	A PARIS		East-Rand	203.—
Modderfon	7 5/8	Robinson	387.—	Robin. Bank	153.—
Primrose	5 9/16	Ferreira	325.—	London Paris	31.—
		Summer	550.—	Monte Rosa	20.—

BOURSE DE LILLE DU 23 JUIN 1896
(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 400	... ..	418 ..	Bains Hôtels	... ..	500 ..
» 99, r. 500	... ..	504 ..	Union Ilu. N.	... ..	10 ..
» 68, r. 500	... ..	512 ..	Gaz de Wazem	... ..	525 ..
» 77, r. 500	... ..	504 ..	Ch. d. fer Econ.	... ..	495 75
» 84, r. 400	... ..	504 ..	Denain Anzin	... ..	530 ..
» 84, 4/4	... ..	105 ..	Cambrésis	... ..	312 50
» 87, r. 400	... ..	504 ..	CHARBONNAGES		
» 98, r. 500	... ..	508 ..	Ancho, 12e	... ..	10500 ..
Boubet 1860	... ..	48 ..	Anzin, 100 d.	... ..	4475 ..
Roubaix 1893	... ..	500 ..	Blanzy	... ..	4905 ..
Amiens	... ..	115 ..	Bruay	31200 ..	30900 ..
Dép. du Nord	... ..	104 ..	Bully-Gren. 5e	2275 ..	2180 ..
Tourcoing 1878	... ..	510 ..	Campagnac	... ..	875 ..
Armentier, 80	507 ..	508 ..	Carvin	4090 ..	4090 ..
Douai, libérée	... ..	504 ..	Courrières, 100	... ..	4410 ..
Valenciennes	... ..	500 ..	Crespin	... ..	90 ..
Verley, Decr.	1325 ..	1325 ..	Douchy	650 ..	650 ..
Cie Platel et Cie	... ..	540 ..	Bourgoin	10495 ..	10015 ..
Crédit d. Nord	... ..	500 ..	Drocourt, 1/2 s.	... ..	4490 ..
H. Derviller	... ..	1080 ..	Escarpelle	... ..	2600 ..
Banq. rég. Nord	... ..	580 ..	Epinac	... ..	600 ..
Cie Ecs. Roub.	... ..	516 25	Ferfay	... ..	413 ..
Gaz de Wazem	... ..	480 ..	Albi	... ..	810 ..
Le Nord, nas.	... ..